ID: 044-200067635-20230911-09\_2023\_04-AU

## DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

#### Année 2023

Décision du 7 septembre 2023

# **CYCLE DE L'EAU**

09.2023-04

<u>OBJET</u>: Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de la campagne de surveillance des micropolluants pour les stations d'épuration de Clisson Sèvre et Maine Agglo

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10,

**VU** l'Arrêté N°2022/BPEF/233 complémentaire à l'arrêté préfectoral n°2018/BPEF/226 du 14 décembre 2018 portant autorisation environnementale unique au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement de l'extension du système d'assainissement « La Batardière » sur le territoire de la commune de Gorges,

**VU** l'Arrêté N°2023/BPEF/234 complémentaire à l'arrêté préfectoral n°2005/BRE/173 du 22 décembre 2005 autorisant au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, le système d'assainissement « La Faubretière » sur le territoire de la commune de La Haye-Fouassière,

**VU** la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à une nouvelle campagne de surveillance des micropolluants pour les stations d'épuration d'une capacité supérieure à 10 000 EH et que celle-ci doit démarrer en 2023,

**CONSIDERANT** l'opportunité de solliciter un soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, au titre de son 11ème programme, pour lancer cette opération,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1**: de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour la réalisation de la campagne de surveillance des micropolluants pour les stations d'épuration de Clisson Sèvre et Maine Agglo, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses estimatives | Montant en € HT | Recettes estimatives           | Montant en € HT |
|----------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| CAMPAGNE RSDE 2023   | 70 000,00 €     | Agence de l'eau Loire Bretagne | 35 000,00 €     |
|                      |                 | Autofinancement CSMA           | 35 000,00 €     |
| TOTAL                | 70 000,00 €     | TOTAL                          | 70 000,00 €     |

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique. **DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »